

Pirates ! - 1/3

Vous avez déjà téléchargé de la musique sans payer ? Vous avez déjà gravé un CD qui n'était pas à vous ? Vous avez déjà passé un CD à un ami ? Vous êtes un pirate !

Le piratage, on y a tous touché. Nous sommes mêlés à ce phénomène de façon plus ou moins importante, et nous cotoyons tous les jours le piratage sans que cela nous gêne. Et pour cause, pourquoi cela nous gênerait-il ?...

Des magasins non-surveillés

Voilà imaginez que vous vous rendez à un magasin du genre Virgin ou Fnac. Vous arrivez en sifflant et là surprise ! Aucun Vigile/s ! Et personne/s aux caisses ! Juste un petit mot "Laissez l'argent sur le comptoir". Vous vous avancez dans les rayons et de temps en temps vous croisez quelqu'un qui se dirige tel un serpent vers la sortie le manteau rembourré de toutes parts par des CD et des DVD. Vous vous retournez et quelques mots un peu faux derches sortent de votre bouche "Hey ! Vous avez pas l'droit ! ". Il est déjà sorti, et vous avez à peine fini de réprimander le vilain voleur que vous commencez vous aussi à remplir votre manteau de CD (même ceux que vous n'aimez pas) tout en rougissant un peu. En sortant, vous vous promettez de ne plus recommencer...

Désormais, ce sera votre façon de faire, votre mode opératoire pour vous fournir en musiques, films et jeux vidéos.

Ce magasin sans caméras (à part une vieille dans un coin mal choisi et qui ne prend qu'une image toute les 2 secondes), c'est internet. Voilà ce reprochent les grosses boîtes, de se servir dans un magasin sans surveillance. C'est vrai, c'est pas beau. Et si on était tous solidaires c'est avec une joie immense/s que nous nous procurerions nos morceaux de cultures de façon légales. Mais voilà nous sommes humains, et surtout comment ne pas être tenté par le fait qu'on puisse se servir avec la quasi certitude de ne pas être pris ?

Le manque à gagner

C'est l'argument principal contre le piratage. Le manque à gagner représente la somme qu'aurait dû recevoir une entreprise si son produit n'avait pas été piraté. Ce manque à gagner serait énorme :

"Le manque à gagner dû aux téléchargements de musique numérique avoisinera les \$5.5 milliards pour 2004"
-Guerre du P2P - Pertes non collatérales : \$5.5 milliards pour la musique... -

http://www.itic.ca/dic/news/2004/08/06/one_year_of_p2p_music_piracy.fr.html

Le problème c'est que les boîtes qui se plaignent du manque à gagner considèrent qu'un individu X qui a piraté un produit Y l'aurait forcément acheté si il ne l'avait pas copié. Pour se convaincre du contraire je vais vous poser la question suivante : Si vous n'aviez pas pu copier les chansons que vous avez par gigas sur votre disque dur, les auriez vous TOUTES achetées ? La réponse est clairement non pour la simple et bonne réponse que, malgré/s tous nos rêves, nos portefeuilles ne sont pas extensibles à l'infini. Le manque à gagner théorique ne représente donc pas les réelles pertes d'argent occasionnées par les téléchargements de données.

Mais le manque à gagner existe bel et bien ! Il faut juste prendre avec des pincettes les chiffres qu'on nous donne.

Les gens ont perdu l'habitude d'acheter car ils peuvent prendre gratuitement ce qui est inutile pour eux.

Une vente de fusil sans les balles

Pirates ! - 2/3

La mode en ce moment, c'est d'avoir le petit baladeur MP3 qui fait bien. On se balade dans un rayon (surveillez celui-ci... Malheureusement ;)) et on se met à regarder la capacité de stockage des bêtes. 512 mégas, 2 gigas, 20 gigas, 40 GIGAS !... Les lecteurs mp3 permettent maintenant de stocker des milliers de chansons en un objet de la taille d'une poche. La question est : si nous n'avons pas le droit de télécharger de la musique sans payer, comment remplir des lecteurs mp3 toujours plus gros en capacités de stockage ? Si nous n'y mettons que les CD achetés de façon officiels (en suposant qu'on ne fasse aucun tri) il resterait tout de même une place énorme sur ces lecteurs. Mais alors que faire pour rentabiliser l'onéreuse bestiole ? On se tourne vers notre ami l'ordi, on sourit un bon coup et on va télécharger de la musique pour nourrir son petit objet meTallique (mais pas forcément metaleux... Euhm, désolé).

Les constructeurs de ce genre de joujoux se retractent toujours lorsqu'on leur dit que la vente de leurs engins, c'est du pousse au vice.

"C'est juste pour permettre à nos consommateurs de mettre de la musique de meilleur qualité"

Tu parles Charles ! C'est comme si on vendait des fusils super performants et qu'on nous disait : "Mais attention ! N'achetez que des balles à blanc, pas de vrais balles ! Bon on vous surveillera pas et vous ne serez sans doute pas punis pour ça mais il n'empêche que c'est interdit... "

On nous plonge la main dans un sac de fric et ensuite on nous dit de ne pas le voler. Cocasse, non ?

Sommes nous de dangereux psychopatHes

La grande mode dans les médias il y a 10 ans, c'était de dire que les jeux vidéos rendaient épiléptique (rapellons que cette aFfirmation est un mythe inventé de toute pièce). Maintenant les pirates sont montrés du doigt et sont mis au même rang que les violeurs et les tueurs...

Mais qui est notre ami le pirateur ?

Il y a le militant : Il pirate parce qu'il refuse de donner de la thune. Il trouve tout trop chère (il n'a pas tort), mais il n'a aucun scrupule lorsqu'il sagit de se faire de l'argent avec le fruit de son piratage. C'est le genre à revendre des décodeurs télépiratés. Il fait passé sa malhonnêteté pour un combat social.

Le coupable occasionnel : En général, il accepte un CD gravé d'un ami ou télécharge une musique qu'il supprimera par la suite. Le piratage n'est pas ça façon de connaître les nouveaux produits.

Le profiteur actif : Il prend un pLomblier au noir, il se fait réparer sa caisse par un ami, il oublie quelques centimes à chacun de ses achats. Il vit dans un circuit parallèle. Si un ami vient lui dire "TienS j'ai découvert une musique vachement bien", il répondra "grave le sur ce CD, je les achètes par milles de l'étranger".

Le profiteur passif : Il freine devant les radars. Si un feu se déclare dans un magasin, il piquera quelques trucs au passages. C'est le plus français (et c'est celui en plus grand nombre en France). Lorsqu'il télécharge illégalement, il sait qu'il ne sera pas pris, il profite des failles du système/s.

* Ces petits portraits sont tirés du JOYSTICK n°57 *

Ce ne sont que des échantillons, mais ils représentent une bonne partie des pirates. La plu/part du temps profiteur/s, un pirate est pirate car il rejoint un mouvement de foule qu'on ne peut pas stopper.

Mais les sanctions, elles, ne sont elles pas démesurément ridicules ? Des milliers d'euros à payer et même parfois de la prison !

Pirates ! - 3/3

J'ai la très légère impression que les rares personnes prises pour piratage sont lynchés pour faire peur aux autres.

Et si on réapprenait à acheter

La répression anti-piratage s'affiche d'une façon de plus en plus menaçante. Mais ce n'est que de la poudre aux yeux vu les chiffres de fréquentations de Peer2peer, ce n'est pas les quelques mises aux arrêts faites par ci par là qui ont l'air d'inquiéter les downloaders frodoeux. Personnellement, je ne pense pas qu'on puisse arrêter un train en marche, hors c'est ce qu'essayent de faire certaines personnes. On pourrait peut être baisser les prix de nos chers CD. Parce qu'un album à 25€ c'est pas comme ça qu'on peut remplir rapidement son Ipod. Qu'on nous donne les moyens d'acheter ! On essaye de nous museler et de nous faire consommer ce dont on ne veut pas. Il faudrait nous donner les moyens de consommer !

Le piratage informatique n'est pas prêt de s'arrêter, les prix au lieu de descendre risquent de monter pour "prévenir" les pertes du manque à gagner, et les gens achèteront de moins en moins...

Le futur, c'est peut être l'achat de musique en ligne, le goût de l'instantané a toujours été très fort comme on le voit avec tous les trucs inutiles qui sont téléchargeables sur les téléphones portables.

L'achat en ligne pourrait remplacer l'achat traditionnel, encore faut-il qu'il réussisse à chasser le piratage de son piédestal/e